



COMMUNE D'EREZEE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

PRESENTS : MM. M. HENROTIN, Présidente
M. JACQUET, Bourgmestre,
D. DUMONT, A. DAISNE, B. WATHY, Echevins,
J. PETER, Président de CPAS et Conseiller,
J. PETRON, J-F. COLLIN, P. BISSOT, R. VANBELLINGEN, N. DETROUX, J-M.
MARTIN et T. PONSARD, Conseillers,
F. WARZEE, Directeur général

OBJET: ENGAGEMENT D'UN ATTACHE SPECIFIQUE EN CHARGE DE L'URBANISME (H/F/X) A TEMPS PLEIN, ECHELLE A1 SPECIFIQUE, AVEC CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE CANDIDATS

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la Constitution, l'article 10 ;

Vu la Loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités tel que modifiée et l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de ladite loi ;

Vu la Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et ses modifications ultérieures ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment, ses articles L1212-1, L1213-1 et L3131-1, §1, 2° ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire (annexes comprises) du personnel communal non enseignant de l'Administration communale d'Erezée tels qu'arrêtés par le Conseil communal lors de sa séance du 13 juin 2017 et approuvés par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux par arrêté du 20 juillet 2017, statuts tels que modifiés par délibération du Conseil communal du 30 septembre 2021, délibération approuvée par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux par arrêté du 26 octobre 2021 ;

Considérant qu'il ya lieu de procéder à l'engagement d'un attaché spécifique en charge de l'urbanisme (H/F/X), idéalement à temps plein, échelle A1 spécifique, pour le service urbanisme de l'administration communale et à la constitution d'une réserve de candidats ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le descriptif de la fonction à pourvoir ainsi que les conditions d'engagement ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 20 décembre 2018 donnant délégation au Collège communal de désigner et de licencier le personnel temporaire, contractuel, A.P.E. ou autres statuts spéciaux ;

Vu les avis favorables des organisations syndicales représentatives ;

Considérant que l'avis de légalité est exigé conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD, qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise le 26 novembre 2021 et que le Directeur financier a rendu un avis de légalité le 26 novembre 2021 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal ;

Décide à l'unanimité :

Article 1 :

De procéder à l'engagement d'un attaché spécifique en charge de l'urbanisme (H/F/X), idéalement à temps plein, échelle A1 spécifique, pour le service urbanisme de l'administration communale et à la constitution d'une réserve de candidats valable 2 ans avec une prolongation possible par décision motivée du Conseil communal.

Article 2 :

De fixer le descriptif de la fonction à pourvoir ainsi que les conditions d'engagement comme suit :

- Missions :

De manière non exhaustive, cela comprend :

- Le traitement et la gestion administrative et technique des demandes de permis d'urbanisme et d'urbanisation, de déclarations urbanistiques, de demandes de divisions, d'avis préalables, ... (complétude du dossier administratif et des plans, conformité du projet avec la réglementation)
- La rédaction des rapports techniques, délibérations et courriers relatifs à la procédure d'instruction des dossiers
- Effectuer des recherches cadastrales et vérifier la conformité des demandes suivant les réglementations en vigueur
- Émettre des avis techniques sur les demandes de permis et de certificats d'urbanisme
- L'aide à la population pour la constitution de dossiers de demandes de permis d'urbanisme dispensées du concours d'un architecte et de déclarations urbanistiques
- L'accueil et les réponses orales ou écrites aux demandes de renseignements émanant du public, des architectes et des auteurs de projets (conformité du projet avec la réglementation, procédures à appliquer,...)
- Traitement des demandes d'informations notariales
- Suivi des infractions urbanistiques
- Suivi des domiciliations en collaboration avec le service population
- L'envoi de données au Cadastre, à l'Institut National des Statistiques
- Assurer la mission d'indicateur-expert du Cadastre
- Suivre les formations nécessaires à l'évolution de la législation afin de mettre à niveau vos compétences et participer aux formations obligatoires dispensées aux CATU

- Connaissances spécifiques attendues :

- Vous disposez de connaissances sur la législation en matière d'urbanisme et aménagement du territoire (CoDT, Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, ...)
- Votre formation ou votre expérience vous permet de pouvoir vous repérer rapidement et aisément dans le domaine de la cartographie (cartes IGN, plans cadastraux, plans de secteur, ...), de pouvoir manier les échelles cartographiques, de lire aisément des plans (d'architecture) et d'avoir une vision en trois dimensions

- Faire preuve d'une bonne maîtrise rédactionnelle ainsi que des outils informatiques bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Office, etc).

- Compétences et qualité attendues :

- Vous êtes capable de lire différents types de plans et prescriptions (plan de secteur, Schéma de développement communal, Guide communal d'urbanisme, permis d'urbanisation, plan d'une maison ...)
- Vous faites preuve de précision, de rigueur et de dynamisme dans votre travail et avez le sens de l'organisation, un esprit de synthèse et un esprit d'initiative
- Vous travaillez dans un souci constant de qualité et d'efficacité
- Vous aimez le travail en équipe tout en étant capable de travailler de manière autonome
- Vous travaillez de manière transparente, intègre et objective ; vous entretenez des contacts constructifs ; vous transmettez et partagez vos connaissances, vos idées et vos méthodes de travail
- Vous avez une capacité d'empathie et un esprit de service à la population
- Vous faites preuve d'ouverture d'esprit et de polyvalence
- Vous veillez à ce que le travail soit effectué avec diligence et dans le respect de la légalité ; vous respectez les échéances et les plannings
- Vous faites preuve de compétences relationnelles avec le public et êtes capable de dialoguer avec des auteurs de projet
- Vous êtes capable d'établir des liens entre diverses données, de concevoir des alternatives, et de tirer des conclusions adéquates
- Vous respectez la déontologie et l'éthique, appliquez les règles et les procédures en vigueur dans l'institution.

- Conditions d'engagement :

- Être détenteur d'un diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil architecte, d'architecte ou de tout diplôme de niveau universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (Échelle A1 spécifique).
- Être belge ou citoyen de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigée par la fonction à exercer
- Être âgé de 18 ans minimum à la date du dépôt des candidatures
- Pour les candidats masculins, être en règle par rapport aux lois sur la milice
- Être titulaire du permis de conduire (catégorie B) et disposer d'un véhicule personnel

- Avoir une maîtrise jugée suffisante de la langue française au regard de la fonction à exercer
- Être en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant l'entrée en service constitue un atout
- Réussir les épreuves de recrutement
- Disposer d'une expérience ou de connaissance dans le secteur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- Type de contrat : Contrat d'employé à durée indéterminée, idéalement à temps plein (38h/semaine)

- Échelle de rémunération : Échelle barémique A1 spécifique (minimum : 22.032,79 € et maximum : 34.226,06 € à 100% à l'indice 138,01). Une ancienneté pourra, le cas échéant, être valorisée.

- Les candidatures :

Elles doivent être envoyée par recommandé au plus tard le 21 février 2022 (date de la Poste faisant foi) à l'attention du Collège communal, rue des Combattants, 15 à 6997 EREZEE ou remise en mains propres contre accusé de réception.

Pour être recevable, elle devra comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Copie du(des) diplôme(s) et certificat(s) et permis de conduire
- Un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de trois mois

Les candidatures incomplètes ou reçues hors délai ne seront pas retenues. Celles ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil seront déclarées irrecevables.

- Commission de sélection :

- Le Directeur général
- Le Directeur financier
- Un expert extérieur
- Un membre du Collège

Les organisations syndicales seront invitées à désigner un observateur aux épreuves.

Tout lauréat, ayant réussi les épreuves et non désigné, sera versé dans la réserve de recrutement.

- Épreuves:

- La première épreuve éliminatoire consiste en une épreuve d'ordre théorique et /ou pratique destinée à la vérification des connaissances des matières en relation directe avec le poste à pourvoir
- La seconde épreuve consiste en une épreuve orale qui permet de juger de l'expérience et de l'adéquation du candidat avec la fonction à pourvoir

Chaque épreuve est éliminatoire comme suit : Les conditions de réussite sont d'avoir obtenu 50% à chacune des épreuves et 60% à l'ensemble.

Par le Conseil

Le Directeur général,
(s) Frédéric WARZEE

Le Bourgmestre,
(s) Michel JACQUET

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,
Frédéric WARZEE

Le Bourgmestre,
Michel JACQUET